



Groupe de travail sur

Le microcrédit et la statistique publique

## MANDAT

Avec d'une part la promulgation du statut de l'auto-entrepreneur, qui simplifie considérablement la création de petites structures de commerce et de services, et d'autre part la croissance du microcrédit, il y a tout lieu de s'attendre à un fort développement des micro-entreprises. Ce phénomène va probablement être accentué par la crise financière et ses conséquences économiques. Il est donc de plus en plus nécessaire de disposer d'une vision statistique des micro-entreprises, au même titre que celle qui rend compte de la démographie des entreprises « classiques ».

Par ailleurs, l'Initiative européenne pour le développement du microcrédit prévoit de « porter une attention particulière à l'évaluation à différents niveaux, afin d'estimer l'impact économique et social de l'initiative dans le cadre de la stratégie de Lisbonne ». Elle fournit aussi une correspondance entre le microcrédit distribué et le type de micro-entreprises bénéficiaires.

L'activité de microcrédit est aujourd'hui pratiquée en France par deux types d'acteurs : les banques, auprès de la population dite bancable (micro-entreprises classiques), et les institutions de micro-finance à destination des personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire.

Pour la fraction pratiquée par les établissements bancaires, il n'existe pas actuellement d'outil statistique de mesure et de suivi de cette activité en tant que telle. Il n'est donc pas possible d'avoir une vision globale et précise de ce que représente le microcrédit en France (ni a fortiori en Europe) ni de suivre son évolution dans le temps ou de connaître sa répartition entre demandes bancables et non bancables.

**Au vu du besoin existant dans ce domaine, le Cnis (Conseil National de l'Information Statistique) dans son avis moyen-terme 2009-2013, adopté par son Assemblée plénière le 23 janvier 2009, a décidé de mettre en place un groupe de travail afin de préciser les concepts utiles et les informations à élaborer par le système statistique public et la Banque de France sur le microcrédit.**

### 1- Objectifs du groupe

Les deux axes suivants seront explorés :

#### 1. *recenser les microcrédits*

Élaborer une définition claire et opérationnelle du microcrédit, tant professionnel que personnel lorsqu'il favorise l'employabilité. Il précisera les caractéristiques propres clairement identifiables.

Recenser sur cette base méthodologique, avec l'accord de la profession bancaire, les microcrédits accordés par les établissements de crédit (flux de crédits nouveaux ? répartition par tranches de montants, de durées ? existence d'une garantie ? taux d'intérêt ? collecte trimestrielle ?...). Etendre, de façon harmonisée, la collecte de statistiques aux autres distributeurs de prêts : autres réseaux, notamment associatifs (ADIE, Secours catholique, Emmaüs...) et autres acteurs comme la CNAF ou les collectivités territoriales.

## *2. mieux connaître les micro-entreprises notamment les auto-entrepreneurs*

Disposer d'informations démographiques et sociales sur les auto-entrepreneurs, dont le statut qui vient d'être créé, devrait stimuler le développement des micro-entreprises, et étudier la pérennité de leur activité. L'Insee étudiera la possibilité d'assurer le suivi de la démographie de ces micro-structures, sur lesquelles l'ADIE dispose déjà de certaines données, à partir de la base SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises) qui permet, notamment, de calculer des taux de pérennité à horizon de 3 et 5 ans, d'analyser les profils des créateurs et les conditions de création,...

## **2- Composition du groupe**

Le groupe rassemblera des représentants :

- des institutions et administrations économiques
- des milieux bancaires
- des réseaux associatifs et établissements publics
- des collectivités territoriales

## **3- Présidence du groupe – rapporteurs**

Le groupe de travail sera présidé par Pierre Valentin, directeur général délégué du Crédit coopératif, et aura pour rapporteurs un représentant de la Banque de France et un représentant de l'Insee.

## **4- Relations avec la Commission Système financier et financement de l'économie**

Le groupe de travail est rattaché à la Commission Système financier et financement de l'économie.

## **5- Calendrier des travaux**

Un rapport d'étape sera présenté fin 2010 et publié en 2011.